



EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DU BÉNIN

**UPR INFO PRÉ-SESSION POUR LE BÉNIN
DÉCEMBRE 2022**



**Présentation de
l'ACAT Bénin et de
la FIACAT – Pascal
Zohoun**

*Déclaration au
nom du Groupe de
travail des OSC
Béninoises sur
l'EPU*

PRÉSENTATION DE L'ACAT BÉNIN

L'ACAT Bénin est une association œcuménique de défense des droits humains qui lutte contre la torture et les mauvais traitements et pour l'abolition de la peine de mort.

Activités:

- ✓ Visites et assistances aux personnes détenues
- ✓ Sensibilisation et éducation aux droits humains
- ✓ Organisation et participation à des conférences, journées de réflexions et séminaires sur les droit humains.

Membre du groupe de travail des OSC béninoises pour l'EPU

PEINE DE MORT

3ème cycle de l'EPU: Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Bénin, A/HRC/37/10, 3 janvier 2018, recommandations par le Mexique, la République de Moldova, l'Australie, l'Ukraine, le Canada, la République centrafricaine, la France, le Saint-Siège, l'Irlande et la Namibie, para 118.6, 118.37, 118.42, 118.54 à 118-118.60

Situation actuelle :

- Décret n°2018-43 portant commutation de la peine de mort
- Nouveau Code pénal du 28 décembre 2018 ayant supprimé toute référence à la peine de mort.
- Révision constitutionnelle du 7 novembre 2019 - Article 15 dispose « *nul ne peut être condamné à la peine de mort* ».

Nous félicitons le gouvernement Béninois pour les actions entreprises ayant permis l'abolition de la peine de mort.

LUTTE CONTRE LA TORTURE

3ème cycle de l'EPU: *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Bénin, A/HRC/37/10*, 3 janvier 2018, recommandations par la République de Corée, la France, la Zambie et l'Ukraine, para 118.36, 118.57, 118.63 à 118.65.

Situation actuelle :

- Incrimination de la torture non conforme à UNCAT :
- N'inclut pas l'hypothèse où l'acte est commis à l'instigation ou avec le consentement exprès ou tacite d'un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel.
- Pas d'imprescriptibilité des actes de torture.

Recommandations:

- ✓ Mettre en conformité l'incrimination de la torture en droit national avec les dispositions de la Convention contre la torture et veiller à poursuivre les auteurs d'acte de torture et les condamner à des peines proportionnées à la gravité de leurs actes.

USAGE EXCESSIF DE LA FORCE

3ème cycle de l'EPU: *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Bénin, A/HRC/37/10*, 3 janvier 2018, recommandations par l'Italie, para 119.1.

Situation actuelle :

- Usage excessif de la force contre les manifestations dans le cadre des élections législatives du 28 avril 2019
- Adoption de la loi n°2019-39 portant amnistie des faits criminels, délictuels et contraventionnels commis lors des élections législatives d'avril 2019

Recommandations

- ✓ Abroger la loi n°2019-39 portant amnistie des faits criminels, délictuels et contraventionnels commis lors des élections législatives d'avril 2019 et poursuivre les auteurs de tout usage excessif de la force publique.

DÉTENTION

3ème cycle de l'EPU: *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Bénin, A/HRC/37/10*, 3 janvier 2018, recommandations par l'Italie, l'Allemagne, la République centrafricaine, Haïti, le Saint-Siège, le Kenya, le Nigéria, l'Espagne, l'Angola, l'Australie et la Côte d'Ivoire para 118.37 à 118.76.

Situation actuelle :

- Construction et réhabilitation de prisons et mises en place de mesures alternatives à la détention pas toujours utilisées en pratique
- Surpopulation persistante : parfois au-delà de 340% dans certaines prisons
- Mauvaises conditions matérielles de détention
- Difficile monitoring des lieux privés de liberté

DÉTENTION

Recommandation:

- ✓ Garantir l'accès aux lieux privés de liberté aux organisations de la société civile, en levant la suspension des visites des ONG décidée face au COVID-19, ainsi que l'accès aux informations relatives à la détention et diligenter la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture;
- ✓ Lutter contre la surpopulation carcérale en mettant en oeuvre les mesures alternatives à la détention prévue par le Code pénal et poursuivre les efforts visant à séparer les condamnés et les prévenus et veiller à l'amélioration des conditions matérielles de détention en garantissant une alimentation de qualité et quantité suffisante et un accès aux soins en dotant les prisons de médicaments et de personnel médical.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Situation actuelle

- Pas de loi portant protection des défenseurs
- Articles 550 et suivants du Code du numérique portant atteintes aux liberté d'opinion, d'expression et au droit à l'information

Recommandation:

- ✓ Renforcer la protection des défenseurs des droits humains en diligentant l'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs conformes aux normes et standards internationaux et leur garantir un cadre de travail propice et sécurisé notamment en révisant les dispositions du Code du numérique relatives à la diffusion de fausses informations.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES



- ✓ Amender le Code pénal afin de mettre en conformité l'incrimination de la torture avec les dispositions de la Convention contre la torture en veillant à reprendre tous les éléments de sa définition et à garantir l'imprescriptibilité des actes de torture.



- ✓ Lutter contre la surpopulation carcérale en mettant en œuvre les mesures alternatives à la détention prévue par le Code pénal, poursuivre les efforts visant à séparer les condamnés et les prévenus, veiller à l'amélioration des conditions matérielles de détention en garantissant une alimentation de qualité et quantité suffisante et un accès aux soins en dotant les prisons de médicaments et de personnel médical et garantir l'accès aux lieux privés de liberté



- ✓ Renforcer la protection des défenseurs des droits humains en diligentant l'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs conformes aux normes et standards internationaux et leur garantir un cadre de travail propice et sécurisé notamment en révisant les dispositions du Code du numérique relatives à la diffusion de fausses informations.



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

